



Maison des Auteurs

Scam*

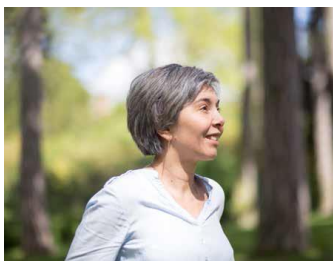
Rapport d'activités 2016

Nous vous ouvrons des perspectives

Ce rapport d'activités comprend 3 parties :

1. Rapport de gestion
2. Rapport d'Action culturelle
3. Barèmes de répartition

Edito – Concernés !



Paola Stévenne © Annabel Sougné

Les œuvres belges produites, cette année encore, sont enthousiasmantes. Elles nous offrent des points de vue sur le monde uniques, forts. Elles défient les normes.

Pour fêter la vitalité de la création à travers tous les répertoires le comité belge a remis neuf prix et à Paris, quatre documentaires belges se sont vus primés par une étoile.

Aurelia Balboni, autrice radio, a été remarquée à Berlin, Brest ; primée à Paris. *Nous sommes trop jeunes, nous ne pouvons plus attendre* de Clara Alloing a remporté cinq prix de création.

La BD belge est chaque année mise à l'honneur à Angoulême. Nos écrivains sont invités en Lituanie, traduits en Allemand ; partent en tournée au Québec; mis en ondes, en scène. Nos traducteurs, félicités, pris comme modèles. Nos poètes ont été mis à l'honneur jusqu'en Chine. Manon de Boer, Jen Debauche, *La terre abandonnée* de Gilles Laurent... étaient présent au FID.

Nicolas Rincon-Gille, Eric Pauwels, Mariane Lambert, Xavier Christiaens, Khristine Gillard, Marie-Eve de Grave... étaient présents à Lussas. *Le souffle de l'arpenteur* diffusé sur France Culture, sur la RTS et la RTBF (pour ne citer que les grandes chaînes nationales).

Belle de Nuit primé à Créteil, au Fifa ; montré au FIFF, à Bozar, DOK Leipzig, Lorient, Paris, Douarnenez, Locarno... L'immense retour de Manon Coubia a été primé d'un Léopard d'Or à Locarno, etc.

En contre-point à cette immense créativité, vous pourrez lire cette année l'étude sur le documentaire. Le comité belge de la Scam l'a menée en complicité avec Renaud Maes, docteur en sciences du travail. Son expertise nous a permis de chiffrer une réalité que nous soupçonnions : la moyenne de revenus pour les auteurs de ce répertoire est inférieure à 300€/mois. Le revenu minimum vital, en Belgique, est calculé à 1095€/mois pour un isolé.

L'explication de ce revenu est simple : n'est financée qu'une toute petite partie du processus de fabrication d'un film. Ne sont pas pris en compte ni rémunérés : les temps de développement, repérage, écriture, promotion... De plus, certains auteurs ont avoué avoir renoncé ou, avoir réduit leur salaire pour permettre aux films d'exister.

« **Quelle puissance ! Quelle force de caractère !** » Voilà, peut-être ce que se disent nos ministres quand ils se penchent sur la situation des créateurs. Nos situations.

Comment expliquer sinon le financement de la culture insuffisant et les aides publiques (souvent) inopérantes ?

Mafalda : *Aujourd'hui, j'ai lu dans le journal une nouvelle déprimante : il y a dans le monde quarante-trois millions d'enfants qui travaillent dans des conditions inacceptables. Tu te rends compte ? C'est une information qui vient de l'organisation internationale du travail ! Quarante-trois millions d'enfants qui doivent travailler pour vivre !*

Suzanita : « *Et alors ? C'est notre faute peut-être ? Non ! On peut y : faire quelque chose, nous ? Non ! La seule chose qu'on puisse faire, c'est de nous indigner et crier : c'est un SCANDALE ! Crie-le, toi aussi, c'est un scandale !!! Comme ça, l'affaire sera réglée et on pourra jouer en paix.* Quino. Mafalda. Bande 1766.

Aucune œuvre ne peut se comparer à une autre. Les démarches propres à chaque répertoire, à chaque auteur, à chaque œuvre presque sont singulières. Mais, s'il fallait trouver un fil, quelque chose qui nous relie, je dirais que - contrairement à la Suzanita de Quino - **les auteurs de la Scam se sentent concernés par le monde**. Voilà sans doute pourquoi nous ne manquons pas d'idées, pourquoi les œuvres foisonnent, pourquoi nous abordons librement tous les types de sujets. Nous n'avons pas non plus de problème d'inventivité. Et, je dirais même que nous n'avons pas de problème de reconnaissance.

Notre problème est la justice. Que dire d'autre de nos conditions de travail et de l'argent dévolu à la création en Belgique francophone ?

Les pouvoirs publics justifient parfois le manque de soutien par le trop plein de projets de qualité. Le trop plein d'auteurs. Ils nous invitent à être raisonnables. Mais, en ces temps de crise, la raison a parfois des séductions redoutables dont il faut se garder.

Paola Stévenne
Présidente du Comité belge de la Scam



Maison des Auteurs

1. Rapport de gestion 2016

« Aux côtés de chaque auteur, une force collective »

An 16 : constructions, déconstructions, reconstructions

Les auteurs de la SACD et de la Scam ont de nombreuses raisons de se rassembler pour reconnaître et interroger leur travail mené durant l'année écoulée.

Fierté, c'est le mot qui vient tout d'abord pour qualifier la force de la créativité des autrices et des auteurs.

Alors que *la multiplication des projets* et *l'austérité budgétaire renaissante* font naître une pénurie de moyens dévolus à chaque création, leur savoir-faire, leurs talents artistiques, leur ténacité dans l'écriture, le développement et la réalisation des œuvres ont permis de faire advenir des créations de qualité, diversifiées, audacieuses souvent, en lien avec les temps présents et les publics.

Voyez les Prix du Comité belge, ils cartographient cette veine de talents déterminés, acharnés même, tout comme les autres prix belges ou étrangers, incroyablement nombreux, décernés à nos membres et à leurs œuvres. Cette vitalité n'est pas un accident, c'est le fruit d'un labeur quotidien dont les conditions sociales et professionnelles d'exploitation restent précaires, brutales, injustement pénalisantes.

Chacune de ces *constructions* originales est à saluer, à répertorier, à valoriser, à rémunérer.

Elles forment la matière même de nos sociétés d'auteurs, leur raison d'être.

Quels *formidables répertoires* que ceux de nos sociétés dont l'usage marque l'identité de toutes les institutions culturelles de notre pays, et donc de nos concitoyens, et au-delà en Europe ou dans le monde !

C'est donc bien en regard des rémunérations et des soutiens concrètement apportés aux auteurs/trices que nous devons jauger l'année écoulée. Et mesurer justement ce qui a été engagé, perdu ou gagné, et ce qui été imaginé, qui conduira l'avenir.

Les droits perçus dépassent les 18 millions d'euros à la SACD et approchent les 9 millions à la Scam. Ils sont reversés aux auteurs belges et étrangers membres de nos sociétés, ou représentés par elles, avec une retenue pour frais de gestion moyenne de 11,67% à la SACD et de 9% à la Scam. Des taux parmi les plus bas d'Europe pour des sociétés d'auteurs et qui permettent de financer non seulement la gestion des droits proprement dite mais aussi l'accueil et le conseil aux auteurs, l'action collective pour améliorer le cadre légal ou les politiques culturelles.

Cette année les auteurs de la SACD et de la Scam résidant en Belgique ont touché 11.900.000 euros. Un record. Un résultat qui montre le dynamisme de notre création et sa présence croissante dans les programmations.

Malgré ces bons résultats, il aura fallu se garder de tout découragement en 2016 car nous avons eu à affronter les effets de plusieurs *déconstructions*.

Situations menaçantes où des droits, des mécanismes de financement ou d'encouragement, des contrats équilibrés, se sont vus remis en question.

Au plan européen, le projet de réforme du droit d'auteur entamé par la Commission « Juncker » ne penchait pas à son origine du côté des créateurs, c'est le moins que l'on puisse en dire. « Libéralisation », « exceptions », « consommateurs » étaient les maîtres mots d'une déconstruction redoutée par les artistes, les producteurs et les éditeurs partout dans l'Union.

Un énorme travail de conviction a été mené par vos sociétés, notamment au sein des associations comme la SAA¹. De nombreux auteurs s'y sont personnellement investis. De nouvelles thématiques ont émergé, comme un droit incessible à rémunération en audiovisuel et trouvent des soutiens dans plusieurs familles politiques européennes. Constructions encore fragiles, ces revendications sont essentielles pour l'avenir du droit des auteurs.

En Belgique, c'est le système de la reprographie dont un pan entier a été *démantelé* par le Gouvernement fédéral sous prétexte d'une décision de la Cour de justice de l'UE.

L'impact sera réel et négatif, - 5.000.000 d'euros au moins en 2017 déjà pour la collectivité des auteurs, et autant chez les éditeurs.

L'action des auteurs de la Scam, et singulièrement celle des auteurs de BD, aura néanmoins permis de sauver et le principe d'une perception couvrant les photocopies à hauteur de quelques 10 millions d'euros par an, et la solidarité entre auteurs et éditeurs en cette matière. Cette dernière sera indispensable pour mener à bien le vaste chantier déjà entamé pour restructurer Repobel, réviser ses dizaines de milliers de contrats avec les usagers, construire une perception pour les impressions qui à terme pourrait compenser les pertes actuelles. Déconstruire/reconstruire disions-nous.

Dans le domaine audiovisuel, une autre décision de la Cour de Justice européenne, dans l'affaire « SBS », est venue perturber la mise en place de la disposition de la loi de 2014 qui prévoit un droit incessible à rémunération des auteurs et des artistes pour la retransmission par câble de leurs œuvres et de leurs prestations.

Fort heureusement, dans le même temps, la Cour constitutionnelle belge a souligné toute la validité de cette nouvelle protection obtenue pour nos membres de haute lutte sous la législature précédente. La SACD et la Scam ont donc avec les producteurs et les artistes entamé les démarches visant à obtenir une clarification légale de la notion de retransmission par câble afin de garantir la juste rémunération de tous les titulaires de droits et la sécurité juridique pour tous les acteurs des activités de distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision.

Une telle clarification pourrait permettre aussi de mettre un terme au litige ouvert par Telenet-LG en 2007 et dont les décisions successives et contradictoires, souvent mal fondées, créent une insécurité juridique manifeste.

Établir des droits nouveaux pour les autrices et les auteurs, et encourager/accompagner leur usage, est toujours une tâche de longue haleine. Dans les arts de la scène, l'action de la SACD a ouvert le chantier par un séminaire politique et professionnel tenu en 2013, à la veille des élections, afin de préciser quelles modifications décrétales devaient être imaginées afin d'améliorer la

¹ www.saa-authors.org, suivez le blog

situation des créateurs et des artistes du spectacle vivant en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les travaux de la Coupole « artistes au centre », portés par la Maison des Auteurs, viendront ensuite démontrer que la situation d'intermittence (qui peut encore prétendre qu'il s'agit d'un « statut » ?), entre emplois occasionnels et périodes de chômage, produit des effets handicapants et discriminatoires pour celles et ceux que l'organisation actuelle du secteur et de son financement précarisent toujours davantage. La troisième phase, menée de concert avec l'Union des Artistes, et plus largement la plateforme des ORUA des arts de la scène, aura été celle de notre participation à l'élaboration du nouveau décret. Lancé par la Ministre Milquet avec pour objectif premier de replacer « l'artiste au centre », le décret sera finalement adopté sous la conduite de la Ministre Greoli, pour le Gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles. Sans doute avec moins d'ambition réformatrice, modérée sous la pression de l'administration. Toutefois, deux dispositions nouvelles y auront été acquises, grâce notamment à l'écoute des parlementaires :

- 1) renforcement de l'emploi artistique et de la promotion des artistes.
- 2) l'attention portée aux créateurs, auteurs, compositeurs et interprètes de la Communauté française et l'utilisation de formes ou expressions les plus singulières dans le domaine concerné devient un critère d'évaluation.

Veiller à l'implémentation de ces dispositions dans la politique nouvelle, et notamment dans les contrats-programmes qui seront adoptés en 2017 - et ensuite - sera une autre tâche prioritaire de *construction utile* aux autrices et aux auteurs.

Tout comme sera cruciale la renégociation de plusieurs des contrats qui lient la SACD et la Scam aux principaux radiodiffuseurs belges, francophones et flamands. Les discussions sont en cours depuis des mois, si pas des années désormais. Les constats sont clairs : vos répertoires sont de plus en plus utilisés par les radios et télévisions. Et via de multiples canaux de diffusion linéaires comme non-linéaires. Encore faut-il que les radiodiffuseurs le réalisent et acceptent en conséquence une augmentation proportionnelle de nos encaissements.

À défaut de quoi, la valeur de la diffusion de chaque œuvre diminuera inéluctablement.

Cette tension, entre usages démultipliés des répertoires et encaissements pour les auteurs, scénaristes et réalisateurs, s'accroît encore du fait que le secteur audiovisuel est marqué par des phénomènes de globalisation (arrivée de méga-acteurs mondialisés), de concentration autour des plateformes de distribution et de « délinéarisation » de la consommation (développement de l'usage à la demande, surtout chez les jeunes spectateurs).

La place des Services publics, premiers usagers des œuvres de nos auteurs, dans ce paysage nouveau évolue et nécessite de nouvelles stratégies où les créations originales joueront un rôle essentiel... Mais avec quels budgets d'écriture, développement et production ?

De nouvelles approches sont à construire car trop souvent la créativité des auteurs ne se transforme pas automatiquement en juste rémunération, en reconnaissance professionnelle.

Il nous revient de négocier un cadre contractuel protecteur, permettant le développement plus harmonieux du secteur et qui garantira prioritairement que nous pourrions rémunérer justement et régulièrement nos membres. Cet objectif suppose de trouver les modalités adaptées aux différents secteurs de la création et de la diffusion. En radio, si les choses sont réglées, ou en renégociation, avec les principaux diffuseurs publics ou privés, reste posée la question des radios associatives, aux budgets dérisoires et partenaires obligatoires des auteurs pour la première diffusion de leurs œuvres dès lors que celles-ci émargent au Fonds d'aide à la création radiophonique. L'absence de rémunération n'est pas acceptable, simplement illégale. L'absence de diffusion bloquerait tout simplement l'accès du Fonds et donc les projets même des auteurs. C'est donc le système global qui est à reconstruire et nous avons proposé à la Fédération Wallonie-Bruxelles de le faire en dialogue avec les acteurs de terrain concernés.

Une force collective pour accompagner chaque autrice et chaque auteur, disions-nous l'an dernier. Voilà l'esprit des services que nous construisons au quotidien, avec des outils de relation et d'échange d'informations perfectionnés sans cesse, avec un nouveau bela.be en ligne qu'il vous revient d'investir de vos actualités directement. Mais surtout par une écoute et un conseil individualisé du Service des auteurs ou du Service juridique. Sans forfanterie, on n'en trouve l'équivalent nulle part ailleurs car c'est en rassemblant les contrats et les témoignages de centaines d'auteurs, en pratiquant des dizaines de consultations et de négociations, en confrontant les pratiques dans toute la francophonie et ce dans plusieurs secteurs différents, que nous pouvons construire une force utile d'analyse et de conseil dans le domaine du droit d'auteur, des aspects sociaux et fiscaux de la création. Ou encore dans la protection et la gestion d'un patrimoine artistique pour les successions.

Et la *Maison des auteurs et de la création européenne* ? Comment l'imaginer ? Les propositions les plus innovantes sont attendues car, par-delà le bâtiment qui apparaît progressivement à travers les ouvertures du chantier en cours du 85 rue du Prince royal, c'est bien de rencontres, de formations, de débats, de présentations d'auteurs et d'œuvres, de services nouveaux que sera bâti ce nouveau lieu culturel. Plusieurs salles de réunions, de tailles diverses, des espaces d'accueil conviviaux, des espaces de travail, individuels ou collectifs seront disponibles pour les auteurs, leurs invités et leurs projets. Plusieurs associations d'auteurs ont déjà choisi d'y inscrire leur siège social et certaines de leurs activités. Un lieu par les auteurs/trices et pour les auteurs/trices, ouvert sur toute l'Europe de la création !

Frédéric Young,
Délégué général de la Scam en Belgique

40.567 auteurs, dont 2.719 en Belgique

Le nombre d'auteurs qui rejoignent la Scam est en évolution constante depuis des années. Cette communauté de créateurs compte aujourd'hui 40.567 **membres**, dont **2.719** en Belgique. **177 nouveaux membres** ont adhéré en Belgique en 2016 (pour 16 démissions, dont plusieurs transferts vers deAuteurs).

La Scam compte dans son ensemble 38% de femmes et 62% d'hommes.

Du fait de son adhésion, **chaque membre bénéficie** :

- de la gestion de ses droits d'auteur (droits de reproduction, de communication publique, droit de suite, copie privée, prêt public, reprographie) ;
- de conseils juridiques, fiscaux et sociaux (modèles de contrats, négociation, statut) ;
- de la défense professionnelle ;
- du droit de participer à la vie démocratique de la société (être informé, voter, élire, se faire élire) ;
- des actions de promotion artistique organisées par la société (prix, ateliers, conférences, débats professionnels) ;
- de la solidarité des autres auteurs.

L'auteur membre a également des **engagements**. Il respecte les règles statutaires, il déclare ses œuvres au répertoire, il paye sa cotisation et sa part des frais de gestion. Il est solidaire dans la défense du statut d'auteur et respecte le travail de ses confrères. Il réserve les droits en gestion collective dans ses contrats d'édition et de production.

La Scam gère les droits attachés à plusieurs **centaines de milliers d'œuvres** audiovisuelles, sonores, textes de toutes natures, essais, ouvrages scientifiques, images, BD, illustrations, sites Internet, etc. C'est le « **répertoire** » de la Société.

Notre société d'auteurs est une société civile, non commerciale, sans but lucratif et à l'esprit coopératif, dont chaque auteur qui le souhaite devient membre ou se retire librement selon les modalités prévues aux statuts.

Évolution des répertoires

Au cours de l'année 2016, **des milliers de nouvelles œuvres** ont été déclarées en Belgique dont 1.430 en audiovisuel, 224 en radiophonie, 9.787 en écrit, venant renforcer l'exceptionnel répertoire international de la Scam.

Notons que plusieurs œuvres de même format peuvent être enregistrées sous une déclaration unique lorsqu'elles sont éditées/diffusées sur le même support/canal, ce qui est notamment le cas pour les feuillets (regroupements).

Perceptions et répartitions 2016

Perceptions

8.106.905€ ont été encaissés sur ses comptes en Belgique (contre **5.504.578€** en 2015). Le meilleur résultat pour la Scam en Belgique jamais atteint.

Ces résultats sont le fruit de plusieurs dossiers audiovisuels qui ont été régularisés, de l'évolution du nombre d'abonnés aux réseaux numériques, de l'usage significatif du répertoire Scam par les opérateurs et de l'adhésion de nombreux nouveaux membres. La perception « copie privée » s'avère inhabituellement basse en raison de décalage dans les partages au sein du Collège d'Auvibel. Un montant complémentaire est à prévoir en 2017.

*Précisons que cet encaissement comprend des **perceptions communes** avec la SACD : la Scam perçoit en effet l'ensemble des droits de reprographie pour ces deux sociétés). Ceci explique la ligne « Partage vers les sociétés sœurs » du tableau ci-dessous.*

Belgique	Scam				
	2014	%	2015	%	2016
Perceptions					
Radio/télévision/câble	4.294.641	7,0%	4.597.509	36,8%	6.288.547
Reprographie – prêt	1.529.221	-74,0%	390.581	329,5%	1.677.650
Copie privée	483.416	6,0%	514.050	-72,6%	140.709
Droits de suite	6.079	-60,0%	2.439	-100,0%	0
Sous-total	6.313.358	-13,0%	5.504.578	47,3%	8.106.905
Partages vers sociétés sœurs	-214.433	33,0%	-285.655	-33,3%	-190.614
Total	6.098.925	-14,0%	5.218.923	51,7%	7.916.291
Droits venant du siège	1.102.756	-13,0%	955.375	5,0%	1.003.378
Total	7.201.681	-14,0%	6.174.298	-14,0%	8.919.669

Belgique	SACD	Scam	deAuteurs	SOFAM	TOTAL
	2016	2016	2016	2016	2016
Perceptions					
Spectacle vivant	3.401.572		311.072		3.712.644
Radio/télévision/câble	17.767.479	6.288.547	3.730.062	981.374	28.767.461
Reprographie – prêt	209.994	1.677.650	246.932	1.379.731	3.514.306
Copie privée	1.195.277	140.709	137.349,76	59.167	1.532.502
Droits de suite	70			7.578	7.649
Sous-total	22.574.392	8.106.905	4.425.416	2.427.850	37.534.563
Partages vers sociétés sœurs	-6.987.794	-190.614			-7.178.408
Remboursement À-valoir	-36.806				-36.806
Total	15.549.792	7.916.291	4.425.416	2.427.850	30.319.349
Droits venant du siège	2.581.019	1.003.378			3.584.397
Total	18.130.811	8.919.669	4.425.416	2.427.850	33.903.746

Détails et commentaires sur les perceptions

Radio-télévision

Pour l'audiovisuel, les encaissements ont été de **6.288.547€**, en ce compris les droits de distribution (notamment le câble) mais hors copie privée.

Nos partenaires privilégiés, utilisateurs majeurs de nos répertoires, demeurent les **éditeurs de services** (la RTBF, la VRT et RTL), **toujours porteurs des grandes audiences**, ainsi que les distributeurs de services qui continuent à structurer le marché final avec leurs offres multipleplays et la « catch-up » ou télévision de rattrapage qu'ils canalisent.

La VOD payante se développe lentement et ne représente qu'un faible complément de ressources. L'arrivée de services de SVOD (abonnement à un bouquet d'œuvres).

La préoccupation majeure qui doit nous amener à innover avec nos partenaires est que ces nouveaux services commerciaux **de distribution** (ils ne produisent que marginalement pour des raisons de marketing) ont pour effet de faire baisser davantage la *valeur unitaire* des œuvres plutôt que de créer des revenus supplémentaires.

À noter, l'activité de deAuteurs, la société flamande issue de la Maison des Auteurs, dont le répertoire se développe avec les nouvelles adhésions nombreuses.

La Scam, la SACD, la SOFAM et deAuteurs restent des **partenaires nécessaires et utiles pour tous les éditeurs et distributeurs de services de médias linéaires** (radio/télévision) **ou non-linéaires** (sites Internet, plateformes communautaires du type Dailymotion et YouTube, vidéo à la demande), en Belgique comme en France, ceci grâce à un répertoire majeur en Europe, toujours plus utilisé.

Avec les débats politiques et professionnels sur la réforme belge et européenne du droit d'auteur, ces négociations avec les différents éditeurs de médias et les distributeurs de services, la mise en place de la rémunération des auteurs pour la **vidéo à la demande (VàD)**, ainsi que la gestion des **contentieux déclenchés par Liberty Global/Telenet et Coditel** ont occupé une part majeure du travail de la direction générale et de toute l'équipe en 2016.

Nous en parlons l'an dernier, la Cour constitutionnelle a statué que le droit inaccessibles à rémunération des auteurs en matière de retransmission par câble voté en avril 2014 est bien conforme à la Constitution.

Ces contentieux peuvent avoir d'ailleurs une signification européenne comme en attestent les litiges entrepris dans plusieurs pays par Liberty Global (maison mère de Telenet) sur la question dite de « l'injection directe » qu'elle veut mettre sous la responsabilité financière exclusive des radiodiffuseurs.

La volonté de la Scam est bien toujours de dégager une solution constructive et équitable pour tous les acteurs du secteur, permettant de clarifier la loi et de mettre fin aux litiges.

Elle s’y emploie avec détermination et félicite le Vice-Premier, Ministre de l’Économie Kris Peeters qui, avec les encouragements de parlementaires de la majorité comme de l’opposition, s’est engagé au parlement à faire cesser l’insécurité juridique et économique actuelle avant la fin 2017.

Reprographie

Reprobel a perçu en 2016 un montant total de **16.855.405€** en provenance de la reprographie et du prêt public (tant en Belgique qu’à l’étranger). La diminution des encaissements (-**10.120.212€**; -**38%** par rapport à l’exercice 2015) s’explique essentiellement par une forte diminution des perceptions en provenance de la rémunération sur les appareils dans le cadre de l’(ancienne) réglementation belge de reprographie.

Évolution des perceptions de Reprobel par source de perception :

Exercice	2013	2014	2015	2016
Débiteurs (photocopies)	€ 9.976.019	€ 9.643.090	€ 11.033.129	€ 9.952.076
Redevables (appareils de reproduction)	€ 12.646.187	€ 13.498.060	€ 13.386.877	€ 4.172.712
Prêt public	€ 1.809.574	€ 2.102.348	€ 2.059.884	€ 2.126.619
Perceptions de l’étranger	€ 1.034.473	€ 809.889	€ 495.727	€ 603.998
Total	€ 25.466.253	€ 26.053.387	€ 26.975.617	€ 16.855.405

La Scam encaisse de Reprobel les sommes dues à ses membres mais aussi à ceux de la SACD (« part belge »). C’est pourquoi ces perceptions sont ensuite partagées entre les deux sociétés.

La Scam a encaissé **1.424.421€** de droits de reprographie au titre de plusieurs années antérieures.

Elle a réparti **993.630€** à ses membres résidant en Belgique au titre d’autres encaissements antérieurs notamment.

2016 a été marquée par la révision de loi où les auteurs de la Scam et de la SACD se sont fortement mobilisés pour éviter la destruction totale du système belge. Demi-succès, demi-échec, la majorité politique MR-OpenVLD-CD&V et NVA, malgré toutes les démarches et mises en garde a décidé de supprimer la perception sur les appareils (13 millions) en prétextant une obligation européenne illusoire.

Le Premier Ministre s’est porté garant du fait que les auteurs devraient retrouver dans le nouveau système le même niveau de rémunération qu’auparavant... Hélas, les premières estimations de 2017 montrent que les perceptions de l’année se situeront comme nous l’avions craint à environ 50 % du résultat de 2015.

La Scam et la SACD, avec les autres sociétés d’auteurs et d’éditeurs, vont donc reprendre le dialogue avec le gouvernement pour reconstruire un ensemble plus satisfaisant, et surtout plus conforme au préjudice réellement subi. L’étude commanditée à ce sujet par le SPF Économie sera très importante pour la suite de ce dossier.

Prêt public et location de livres numérisés

Reprobel a réalisé en 2016 une perception globale de **2.126.619€** pour le prêt public belge.

La Scam a encaissé la somme de **253.229€ au titre des années antérieures**.

Copie privée

Auvibel a perçu au cours de l’année 2016, pour la copie privée, la somme globale de **22.428.642,97€**.

Par rapport à 2015, ce montant représente une diminution de 10,24 % de perception nette.

Auvibel doit négocier la révision de ses tarifs vu l’évolution des comportements de copie privée (évolution technologique). Elle participe activement à la discussion de l’étude confiée par la SPF Économie à un prestataire indépendant relative à l’évaluation du préjudice subi par les titulaires de droits.

Au titre des partages réalisés durant l’année, la somme encaissée par la Scam en 2016 en provenance d’Auvibel est de **140.709€** au titre de la copie privée audiovisuelle et sonore (pour **514.050€** en 2015).

Droits de l’étranger venant du siège

Le siège de la Scam nous adresse mensuellement des droits à payer aux auteurs belges représentant l’ensemble des droits de toutes catégories perçus en France par le siège lui-même et dans le monde entier par les sociétés sœurs ayant un contrat de réciprocité avec la Scam.

Le montant pour l’année 2016 s’élève à 1.003.378€

	2014	%	2015	%	2016
Droits venant du siège	1.102.756	-13,0%	955.375	5,0%	1.003.378

Produits financiers

Les intérêts sur les sommes en attente avant la mise à disposition au siège ou sur celles en attente de partage sur les comptes communs Scam-SACD, font l'objet de placements sur des comptes rémunérateurs de type compte épargne, livret ou à terme sans risque. Ces sommes seront affectées comme le veut la loi aux ayants droit pour la part des intérêts produits sur le patrimoine des auteurs (c'est-à-dire la dette encore à répartir dans les comptes aux ayants droits). Tandis que la part des intérêts produits sur le patrimoine de la société peut être déduite des charges de gestion.

Le montant total de ces intérêts pour 2016 s'élève à 8.646€.

Montant des produits financiers à déduire des charges	1.020€
Montant des produits financiers à affecter aux répartitions	7.625€
	<hr/>
	8.646€

Ces intérêts ont été ventilés aux droits restés en attente de partage, en réserve pour litige, ou en attente de répartition à la délégation belge, comme ceci :

Reprographie	6.474€
Droits de prêt	1.151€
	<hr/>
	7.625€

Répartitions

1/Partages inter-sociétés

La Scam, de ses perceptions communes, a reversé à la SACD et à la SOFAM, les sommes suivantes :

Droits de reprographie	149.944€
Droits de prêt public	40.670€
	<hr/>
	190.614€

2/ Mise à disposition

Une première phase dans le processus de répartition consiste à établir les montants à mettre à disposition pour répartition. Ce montant pour l'année 2016 s'élève à **7.646.071€**. En voici le détail :

Mises à disposition (opération réalisée au siège)	2016
Audio	2.192.842
Câble	4.095.705
Reprographie	1.065.004
Copie Privée	140.709
Prêt public	151.812
TOTAL	7.646.071

Rappelons que ces montants comprennent des sommes en provenance du monde entier, via la Scam Paris, et que nos encaissements en Belgique rémunèrent en retour des auteurs belges, français, canadiens, luxembourgeois et les membres de sociétés sœurs du monde entier. Il n'est donc pas pertinent de comparer comme tels les montants encaissés avec les montants qui sont répartis aux résidents fiscaux belges. En outre, il existe aussi des décalages entre l'année de perception et l'année de répartition (en raison du temps que nécessitent le traitement de cette dernière et d'autres questions techniques).

Évolution des sommes payées en Belgique

2016 est une très bonne année de répartition.

Alors que jusqu'en 2013 les paiements aux auteurs belges se situaient sur un palier un peu supérieur à 2,5 millions en moyenne, les répartitions depuis 2014 dépassent la barre des 3,3 millions. Pour 2016, elles s'élèvent à **3.384.359€**.

2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
2.782.810	2.809.028	2.649.292	2.531.272	3.310.163	3.810.758	3.384.359

De nombreux travaux ont été engagés par la Scam pour accélérer et perfectionner la répartition des droits à ses membres.

Cet effort nécessaire passe par des développements informatiques nouveaux, des ressources humaines dédiées spécifiquement et une formation régulière du personnel. Le perfectionnement de toutes les procédures est en cours. Les auteurs disposent aussi de nombreuses informations détaillées sur les répartitions qui les concernent, notamment par des services en ligne personnels constamment améliorés. La répartition des droits, son cœur de métier, se révèle en effet plus vitale encore pour la création en période d'incertitude économique. Consciente de cette priorité la SACD Belgique a créé un service spécifique de contrôle des paiements aux auteurs, et contrôle de qualité.

Le service des auteurs aussi contribue à ces améliorations par le dialogue permanent – et de plus en plus souvent proactif - qu'il entretient avec les autrices et les auteurs.

L'accompagnement spécialisé des successions qui était assuré par Nathalie Springael est désormais réalisé par Marie-Lorraine Weiss.

Nathalie a pris sa retraite après 30 années de services aux membres, qu'elle soit remerciée ici de tout son travail rigoureux et humain à la fois.

Droits non répartis dans un délai de 24 mois (article 66 § 2 LDA)

En vertu du nouvel article 66 § 2 de la loi relative au droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion doivent prendre toutes les mesures afin de répartir les droits qu'elles perçoivent dans un délai de 24 mois à partir de la perception de ceux-ci. Elles doivent faire rapport à l'Assemblée générale des droits qui n'ont pas été répartis dans ce délai et indiquer les motifs de cette absence de répartition. La récente directive européenne relative à la gestion collective prévoit des délais encore plus courts.

Les droits non répartis **en Belgique** sont les suivants :

Retour sur répartition « France »	3.441€
Répartition auteurs reprographie	84.144€
Retour auteurs reprographie	2.266€
Répartition auteurs prêt public	11.968€
Retour auteurs prêt public	375€
	<hr/>
	102.194€

Il s'agit essentiellement de droits mis en paiement, et donc versés aux auteurs, et qui nous sont revenus pour différentes raisons, telles que : compte bancaire clôturé, adresse erronée, auteur disparu, ...

Nous rappelons que nous n'effectuons les versements de droits que si nous sommes en possession de l'adresse fiscale ET du compte bancaire. Et que toute modification doit se faire expressément par écrit.

Compte de perception

Il s'agit essentiellement de sommes perçues pour la reprographie et le prêt public devant être partagées entre la Scam, la SACD et deAuteurs sur base des relevés de chaînes.

<i>Référence</i>	<i>Nom</i>	<i>Réserve et en attente de partage</i>
475300	DROITS DE REPROGRAPHIE	1.205.148,70€
475350	DROITS DE PRÊT PUBLIC	345.976€
475500	DROITS INTERNET	26.274,91
		1.577.399,61€

Tous les autres droits perçus sont globalisés dans les comptes du siège de la Société à Paris pour l'établissement des répartitions et font l'objet de contrôles approfondis par la commission de contrôle, les commissaires aux comptes et le contrôleur de gestion.

Principaux risques auxquels la société est confrontée

La Scam est confrontée au risque de ne pas pouvoir honorer les dettes qu'elle a vis-à-vis des ayants droit. Pour parer ce risque, la Scam place ses liquidités sur des comptes d'épargne et dans des produits financiers dont le capital est garanti. La Scam veille également, par une procédure régulière de contrôle budgétaire, à limiter ses frais généraux au cadre budgétaire qu'elle arrête chaque année.

La Scam est confrontée à un risque informatique : perte des données, destruction de la base des ayants droit et de leurs œuvres. La société réduit sensiblement ce risque en assurant quotidiennement des procédures de back-up. Ses serveurs, applications et banques de données sont en outre configurés pour être restaurés rapidement en cas de problème. Des investissements ont été réalisés pour augmenter la sécurité, notamment des réseaux wi-fi.

La Scam est également confrontée au risque créé par l'action en justice intentée en 2006 par Telenet qui remet en cause la gestion collective en matière de retransmission par câble (pour la soi-disant « injection directe »). La Scam a obtenu partiellement gain de cause devant la Cour d'Appel d'Anvers bien que la procédure se prolonge à présent avec un pourvoi en cassation qui suspend la suite des travaux de la Cour d'Appel. Le litige est toutefois réduit puisque la Scam a trouvé un accord partiel avec Telenet pour la moitié environ des chaînes de TV retransmises et concernées par le litige et que cet accord devrait rétroagir sur le passé.

La décision précipitée en 2016 du gouvernement belge de supprimer le système dual, et notamment la perception sur les appareils, crée un risque très probable de chute des perceptions à Repobel (estimation 40 à 50 %), malgré les engagements du Premier Ministre, M. Charles Michel, de garantir le niveau de rémunération des auteurs. Les sommes à percevoir par la Scam diminueront inévitablement. La Scam agit pour obtenir le respect des engagements du gouvernement.

Les pressions budgétaires et sur le marché de la publicité négatives sur les services publics de radio-télévision, utilisateurs principaux de nos répertoires, sont également des risques qui ont été pris en compte lors de l'établissement des prévisions de perception et de l'élaboration des budgets.

Application des barèmes de répartition

Répartition des droits de prêt public

Forfait et pondération des supports pour les répartitions au titre de 2013 et 2014

En application du barème, il a été décidé de :

- fixer le montant forfaitaire par auteur à 5 €,
- utiliser une clé de partage par support de 93,02% pour les livres et de 6,98% pour les périodiques. Ces pondérations proviennent d'une étude réalisée par le V.C.O.B. (Vlaams Centrum voor Openbare Bibliotheken).

Répartition des droits de reprographie

Forfait pour la répartition au titre de 2015

En application du barème, le forfait par auteur a été fixé à 50 €.

Masses mises en attente de répartition

La réserve des droits de reprographie a été ramenée à 3% à partir de l'année 2010.

La libération de cette réserve est faite annuellement.

Montants affectés à des fins d'action sociale et culturelle

Le Comité de la Scam a décidé d'affecter 10% des perceptions reprographie à des fins culturelles, un fonds de soutien aux auteurs littéraires, plafonnés à 110.000€.

En 2016, le montant de ce soutien s'est élevé à **101.702,23€**.

Ce montant a été affecté à toutes les autrices et auteurs littéraires, (romans, essais, nouvelles, poésie), sur support Livres édités en 2013 et 2014 selon les critères suivants :

- Tous les auteurs littéraires édités sur support livre
- Livres de plus de 128 pages
- Pondération à 60% pour les œuvres traduites
- Sont exclus les traductions en langues étrangères de l'ouvrage d'origine de l'auteur membre, ainsi que les rééditions.

Le montant a été mis en proportion au nombre de livres édités par auteur, au cours de la période 2010-2014.

La période de publication 2011-2015 sera prise en compte pour les bourses attribuées en 2017.

Ces montants ont été valorisés sous forme de bourses à la promotion littéraire aux auteurs concernés.

Plus de 110 auteurs ont bénéficié de cette bourse.

Contrôle des comptes

La transparence de la société est garantie

Les auteurs de la Scam sont assurés de la **transparence dans la gestion de leurs droits**, tant sur le plan national qu'international.

Le **Comité belge**, exclusivement composé d'auteurs élus par les membres, reçoit à chacune de ses réunions mensuelles les informations détaillées en matière de perception et de répartition. Il pose toutes les questions qu'il souhaite au délégué général et à ses collaborateurs. Un **contrôle interne** de gestion a été établi depuis plusieurs années sur les activités belges.

S'agissant de la gestion collective, la loi comporte des dispositions encore très sévères dont le respect de l'application a été confié au SPF Économie, en son Service de contrôle des sociétés de gestion de droits.

Ce dispositif est décrit sur le site officiel du SPF Économie (http://economie.fgov.be/fr/entreprises/propriete_intellectuelle).

Il est à noter que la loi est une nouvelle fois en cours de révision, avec la transposition de la directive 2014/29 relative aux Sociétés de gestion.

Ces contraintes administratives et comptables ont donc sensiblement alourdi le travail des équipes de la Scam (comme celui de toutes les autres sociétés de gestion de droits actives en Belgique). Même si certaines mesures s'opèrent de façon naturelle, **de nombreuses exigences légales étant déjà appliquées depuis plusieurs années**. On peut estimer à 1 ETP (équivalent temps plein) la charge de travail liée à ces obligations pour la Scam et la SACD.

Une charte éthique commune

La Scam, la SACD, la SOFAM et deAuteurs sont quatre sociétés d'auteurs autonomes, regroupées à la Maison des Auteurs, qui partagent la même éthique.

Notre projet commun est d'apporter, à des coûts raisonnables, des ressources plus importantes, des outils et des services plus performants et élargis aux auteurs et aux utilisateurs de nos quatre répertoires, dans un contexte de multi-activités, de plus en plus européen, voire mondial.

Ce projet se fonde aussi sur **une éthique de société d'auteurs**, fiable et claire, dont voici les éléments principaux :

- Les **auteurs** au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration fixent les objectifs généraux et en contrôlent la réalisation.
- Nous sommes attentifs aux besoins des **utilisateurs** de nos répertoires.
- En gestion collective, la **répartition des droits** intervient selon les délais légaux
- La **gestion** doit être aussi performante et moderne que possible, dans le respect des budgets.
- Les **dépenses nettes** ne dépassent pas, sauf situation transitoire, 15% des perceptions annuelles normales.
- Nous agissons en tenant compte de la **dimension internationale** des répertoires et des exploitations.

Budget 2016 et frais de personnel

Le budget d'une entreprise doublé de celui d'une association

Le budget général de la Scam ne couvre pas uniquement ses activités de perception et de répartition des droits. La Scam développe de **nombreux services de type « associatif »** : conseils juridiques aux auteurs et aux usagers du répertoire, promotion des droits moraux et patrimoniaux de l'ensemble de ses membres, suivi du droit d'auteur sur les plans national et international, soutiens divers (professionnels et culturels) en matière fiscale et sociale, bourses d'aide à la création, partenariats avec des festivals, des écoles, etc.

Le Conseil d'administration avait approuvé, dans son budget révisé pour l'année 2016, **844.114€** de **dépenses nettes globales** pour la Scam en Belgique (hors action culturelle), dont **66%** en **frais de personnel**.

Le montant de ces dépenses s'élève en définitive à **806.107€** (voir ci-dessous).

Au 31 décembre 2016, le personnel à charge de la Scam se composait de **7,53 ETP** (équivalents temps plein), **répartis sur 9 personnes**.

Budget 2017

Le budget prévisionnel des **dépenses nettes pour l'année 2017** est lui estimé à **836.073€**.

Ratio

En Belgique, le ratio des frais nets globaux sur les encaissements net globaux, c'est-à-dire le **taux de frais nets global**, atteint **9,42%** en 2016 (pour 13,45% en 2015). Si les ressources diminuent, le ratio augmente mécaniquement sans que pour autant les frais soient plus importants.

	2016
Perceptions en Belgique	8.106.905
Partages vers sociétés sœurs (SACD/SOFAM)	-190.614
Perceptions venant du siège	1.003.378
	8.919.669
Déduction des paiements à deAuteurs	-535.640
Perceptions	8.384.029
Total des dépenses nettes	806.107
Déduction de la contribution au fonds organique	-16.602
Total des dépenses nettes (hors taxe sur les perceptions)	789.505

Ratio de frais de fonctionnement (selon définition SPF) **9,42%**

À périmètre d'activité comparable, les frais de la Scam restent ainsi parmi les plus bas d'Europe et certainement de Belgique dans nos domaines de gestion.

Nos concurrents ne présentent pas de tels résultats.

Pour ce qui concerne les frais de l'ensemble de la Société, ces sommes sont mises en évidence dans le rapport annuel de la Scam France, disponible pour tous les auteurs sur simple demande et sur le site www.scam.fr.

Financement des coûts de fonctionnement

Le financement des coûts de fonctionnement de la Scam repose sur deux sources :

- les retenues sur les différentes catégories de droits (provisionnelles puis définitives),
- les produits divers (cotisations, produits financiers (France), etc.)

Les sommes nettes à répartir aux auteurs (SNR) s'analysent donc comme :

Les sommes brutes à répartir (SBR) pour compte de la seule Scam (donc après partages avec les autres sociétés de la Maison des Auteurs)

Moins Les charges nettes (ChN)(après déduction des participations aux charges communes payées par les autres sociétés de la Maison des Auteurs)

Plus les produits financiers nets (Produits Financiers bruts - Charges Financières) soit

$$SBR - ChN - (PrFb - ChF) = SNR$$

Pour des raisons pratiques et de prévisibilité, ce ne sont pas les charges réelles qui sont déduites au fil de l'année mais des retenues provisionnelles.

$SBR - (RS \text{ provisionnelles}) = SNR$, sous réserve de remboursement de retenue à la clôture de l'exercice.

Si un excédent de retenue est constaté en fin d'exercice, un « remboursement de retenues statutaires » est opéré en faveur des auteurs.

Voici les principaux taux de retenues appliqués en 2015 (avant éventuel remboursement statutaire):

Audiovisuel	
Chaines et opérateurs Diffusions hertziennes, par câble, par satellite et par ADSL	13%
Copie privée	13%
Autres Droits de représentation et de reproduction (échanges internationaux)	10 %
Droits d'exploitation pour les œuvres télévisuelles (INA)	10 %
Protocole commercial étranger (service public)	13 %
Plateformes communautaires de vidéos	13 %
Droits de reproduction des vidéogrammes	3 %
Droits d'exploitation cinématographique	10 %
Droits de représentation et de reproduction INA (apport en coproduction)	3 %
Sonore	
Radios	13 %
Copie privée	13 %
Autres Droits de représentation et de reproduction (échanges internationaux)	10 %
Droits de reproduction des phonogrammes	3 %
Primes d'inédit	3 %
Conventions individuelles	3 %

Écrit	
Droits de reproduction presse	12 %
Droits de récitation publique	5 %
Droits de reprographie (photocopie)	3 %
Droits d'édition et de traduction	3 %
Droits de prêt étranger	3 %
Droit de prêt	3 %
Copie privée	3 %
Autres répertoires	
Droits secondaires des journalistes pour l'utilisation de leurs œuvres (accords spécifiques)	9,5 %
Droits de reproduction sites web	5 %
Droits de suite	3%

Financement de l'Action culturelle

Rappelons que l'Action culturelle de la Scam dispose de son propre budget, financé pour l'essentiel par une affectation légalement obligatoire en France de 25% de ses perceptions sur la copie privée.

De bonnes décisions juridiques et politiques sont venues conforter en France et au niveau de la CJE le système de financement de l'action culturelle découlant de la copie privée.

Financement des fonds sociaux

La Scam accorde des aides sociales à ses membres qui sont dans le besoin. Par confidentialité, l'examen des besoins et les décisions à prendre sont réalisés de façon discrète, afin de ne pas gêner l'auteur concerné. La Scam agit dans ce domaine en relation avec les services publics d'aide sociale.

Missions rémunérées des membres du Comité

Comme le prescrit la loi, nous indiquons ici le montant des sommes brutes patronales affectées à Paola Stévenne dans le cadre de sa présidence 2016 du Comité belge: versées : 10.661,30€.

Synthèse des principaux indicateurs

Droits perçus	7.646.071
Total charges <u>nettes</u>	806.107
Total droits	11.467.265
* droits en attente de perception	0
* droits perçus à répartir	10.567.320
* droits perçus répartis en attente de paiement	899.944
* droits perçus non répartissables (non attribuables)	0
* produits financiers (dettes) provenant de la gestion des droits perçus	0
Droits payés	3.384.359
Retenue statutaire (uniquement la partie prélevée par la succursale)	61.360

Mode d'exploitation	Rubrique de perception SPF Économie	Montant
Audio	comm.publique / audiovisuel	2.192.842
Câble	retransm. par câble / audiovisuel	4.095.705
Reprographie	reprographie / littéraire	1.065.004
Copie Privée	copie privée / audiovisuel	140.709
Prêt public	prêt public / littéraire	151.812
Droits perçus (mis à disposition à Paris)		7.646.071
Audio	comm.publique / audiovisuel	231.186
Câble	retransm. par câble / audiovisuel	431.801
Reprographie	reprographie / littéraire	112.281
Copie Privée	copie privée / audiovisuel	14.835
Prêt public	prêt public / littéraire	16.005
Total charges nettes (ventilées au prorata des perceptions)		806.107
Audio	comm.publique / audiovisuel	2.537.153
Câble	retransm. par câble / audiovisuel	5.763.872
Reprographie	reprographie / littéraire	1.381.069
Copie privée	copie privée / audiovisuel	512.975
Prêt Public	prêt public / littéraire	345.976
Internet	comm.publique / audiovisuel	26.275
Droits perçus à répartir		10.567.320
Audio	comm.publique / audiovisuel	452.991
Câble	retransm. par câble / audiovisuel	289.578
Reprographie	reprographie / littéraire	86.410
Copie privée	copie privée / audiovisuel	57.131
Prêt Public	prêt public / littéraire	12.342
Droits de suite	droits de suite / graphiques	1.492
Droits perçus répartis en attente de paiement		899.944
Audio	comm.publique / audiovisuel	2.229.919
Reprographie	reprographie / littéraire	1.012.752
Prêt Public	prêt public / littéraire	141.688
Droits payés		3.384.359

Reprographie	reprographie / littéraire	53.773
Prêt Public	prêt public / littéraire	7.587
Retenue statutaire (uniquement la partie prélevée par la succursale)		61.360

Représentation de la Scam

La Scam a des participations financières dans les sociétés suivantes:

REPROBEL : 7 parts de 250 euros

AUVIBEL : 1 part de 2 500 euros (100 000 FB)

SAA : 10 part de 500 euros (20 000 FB)

SAGEL : 50 part de 250 € (10 000 FB)

Elle siège également dans les conseils d'administration de la Sagel, d' Auvibel (elle est représentée au Collège des auteurs), de la SAA, de Reprobél (elle est représentée au Collège des auteurs).

La Scam est reconnue comme ORUA, et à ce titre est représentée dans plusieurs instances d'avis.

Elle a des liens associatifs avec Pro Spere et La Maison des auteurs asbl.

La Maison des Auteurs et de la Création européenne / SAGEL / SOVERIMO

Les auteurs et autrices passé(e)s depuis mai 2016 dans nos espaces aux 85 et 87 rue du Prince Royal ont pu constater que d'importants travaux sont en cours et que les lieux se transforment peu à peu.

Le numéro 87 (société SAGEL) a été acquis en 1996 et abrite la délégation belge de la SACD et de la Scam, ainsi que leurs services. Il abrite également la SOFAM et deAuteurs, et plusieurs associations belges et internationales (IFRRO, SAA, ARRF, PILEn, ASA, Pro Spere, ...). De nombreux événements d'auteurs/trices y sont organisés chaque mois : séminaires, CA et AG, formations, rencontres, ateliers, etc.

L'essor de ces activités nous a conduit à transformer la société SAGEL en « centre d'affaires » permettant une meilleure mutualisation des services pour les organisations installées dans le bâtiment.

L'acquisition en 2013 du numéro 85 (société SOVERIMO), dont l'arrière était loué depuis plus de dix ans par la société SAGEL, permettra à l'issue des travaux d'inclure définitivement bureaux, lieux de « coworking » et de rencontres dans un même espace agrandi.

Un projet ambitieux d'adaptation et de rénovation a été entrepris, après études et examen de plusieurs offres, qui durera jusqu'à la fin de l'année 2017. Il a été confié à l'architecte Jean-Paul Hermant, qui a notamment suivi la rénovation de la Patinoire Royale à Ixelles, et à l'entreprise générale Dereymaeker.

Ses objectifs sont les suivants :

- améliorer l'accueil des membres des sociétés et des visiteurs des associations belges et internationales, avec notamment la création d'une « maison des auteurs » comme il en existe déjà à la SACD et à la Scam à Paris ;
- améliorer la capacité du parc de bureaux et de salles de réunion afin de mieux répondre aux demandes qui nous sont faites, et donc la capacité du centre d'affaires et locative ;
- établir un lieu de référence européen pour la défense de la diversité culturelle, du droit d'auteur et des créatrices et créateurs d'Europe, à quelques pas des institutions européennes ;

Le financement de ces investissements à long terme (33 ans) sera réalisé par les activités développées sur place.

Annexes

Le Conseil d'administration et le Comité belge

Le Conseil d'administration de la Scam

Composé de 22 auteurs, le conseil d'administration décide de la politique de la société. Élu par l'Assemblée générale, il est renouvelé par moitié tous les deux ans.

Présidé par **Anne Georget**, il est composé en 2016-2017 de :

- **Collège des œuvres audiovisuelles** : Julie Bertuccelli, Gilles Cayatte, Brigitte Chevet, Anne Georget (présidente), Geneviève Guichenev, Rémi Lainé, Virginie Linhart, Manon Loizeau, Florence Martin-Kessler, Lætitia Moreau (représentant des œuvres d'art numérique - vice-présidente de la Scam), Christophe Otzenberger, Jérôme Prieur et Christophe Ramage (représentant des traducteurs - trésorier de la Scam).
- **Collège des œuvres sonores** : Thomas Baumgartner, Philippe Bertrand, Emmanuel Moreau et Carole Pither.
- **Collège des journalistes** : Lise Blanchet et Juliette Meurin.
- **Collège des images fixes** : Thierry Ledoux.
- **Collège de l'écrit** : Colette Fellous, Pascal Ory.
- **Représentant du comité belge** : Paola Stévenne

Le Comité belge de la Scam 2016-2017

Le Comité belge de la Scam est composé de 12 auteurs :

Présidente : **Paola Stévenne**, radio

Audiovisuel : **Jérôme Laffont, Valère Lommel, Dominique Loreau, Ronnie Ramirez, Maria Tarantino**

Littérature : **Alain Dartevelle, Luc Dellisse, Caroline Lamarche, Antoine Tshitungu Kongolo, Françoise Wuilmart**

Multimédia : **Björn-Olav Dozo**

Les collaborateurs professionnels de la Scam

Une équipe professionnelle et motivée

La Direction générale

Élaboration et mise en œuvre de la politique générale du Comité belge – gestion interne – stratégie générale et objectifs

Frédéric Young : délégué général pour la Belgique

Valérie Josse : secrétaire générale

Christian Lallemand : coordinateur général

Katrien Van der Perre : directeur général de deAuteurs

Marie Gybels : directeur gérant de la SOFAM – conseiller auprès du délégué général de la Scam-SACD

Josette Nisot : assistante à la direction générale

Le Service des auteurs et de l'action culturelle

Élaboration et mise en œuvre de la politique générale d'accueil des auteurs – élaboration et mise en œuvre de la politique de prospection

Anne Vanweddigen : coordination générale

Le Pôle Auteurs

Pôle auteurs – élaboration et mise en œuvre de la politique d'adhésion – information et assistance des auteurs sur toutes questions – aide sociale

Marie-Lorraine Weiss: auteurs de l'écrit (scientifiques, BD, journalistes,...)

Aïcha Anerhour : auteurs audiovisuels

Barbara Cardoen : auteurs néerlandophones et deAuteurs

Le Service de l'Action culturelle

Élaboration et mise en œuvre de la politique culturelle du Comité belge – suivi des projets culturels – assistance et représentation auprès des auteurs

Anne Vanweddigen : coordinatrice de l'équipe accueil auteurs et action culturelle, assistée de **Célyne van Corven**

Barbara Cardoen : auteurs néerlandophones et deAuteurs

Le Service de gestion des droits individuels

Information et assistance individuelle des auteurs – contrôle des répartitions

Béatrice Buyck : auteurs de tous les répertoires, suivi des droits individuels
contrôle de répartition et vérification paiement.

Le Service des utilisateurs

*Élaboration et mise en œuvre des relations avec les utilisateurs - contrats généraux avec les opérateurs – perceptions des droits – négociations individuelles
DVD, VOD*

Frédéric Young, Valérie Josse, Katrien Van der Perre, Marie Gybels

Le Service des autorisations et perceptions en spectacle vivant (SACD)

Élaboration et mise en œuvre des relations avec les utilisateurs en spectacle vivant – autorisations – rédaction des contrats – perception des droits

Valérie Josse : responsable

Nathalie Van De Walle : autorisation – compagnies professionnelles théâtrales subventionnées – jeunes compagnies théâtrales non subventionnées – petits lieux

Bregje Stockbroekx : autorisation – producteurs néerlandophones et deAuteurs (tous répertoires)

Nathalie Wolff : autorisation – cirque – arts de la rue – jeunes compagnies théâtrales non structurées – compagnies enfance et jeunesse.

Mathias Borriello : autorisation – compagnies professionnelles théâtrales conventionnées – producteurs conventionnés – répertoire – chorégraphie – humour

Lara Léo : autorisation – producteurs néerlandophones et deAuteurs (tous répertoires)

Benjamin Barbé : perceptions Bruxelles-Wallonie-Flandre

Marie Bartoux : autorisation – compagnies amateurs francophones

Amandine Depoorter : autorisationjeunes compagnies théâtrales non subventionnées – petits lieux

Le Service administratif et financier

Élaboration et mise en œuvre de la politique de gestion générale interne – comptabilité auteurs – comptabilité générale – gestion des ressources humaines

Christian Lallemand : directeur

Laurent Lo : adjoint

Stéphane Michaux : comptabilité auteurs – comptabilité générale

Yves Bossaert : comptabilité générale

David Wyckhuys : comptabilité générale

Evangélia Kalogianni : comptabilité générale

Valentin Audrit : comptabilité générale

Charles Depauw : intendance

Le Service juridique

Gestion des affaires juridiques – négociations, conseils et assistance aux auteurs – suivi législatif – représentation de la société auprès de sociétés sœurs et de structures institutionnelles

Tanguy Roosen : directeur juridique

Sophie Marchal : juriste

Katia Devroe : assistante du service juridique

Le Service de la documentation

Gestion du système d'information – déclarations – analyse et identification du répertoire auprès des utilisateurs

Benjamin Scraeyen : responsable

Aïcha Anerhour : gestion des déclarations des œuvres et opérateurs francophones

Ariane Lejeune : gestion des œuvres et opérateurs
Fabio Penta : gestion des œuvres et opérateurs francophones
Thomas Depryck : gestion des œuvres et opérateurs francophones
Audrey Gilson: gestion des œuvres et opérateurs francophones
Chloé Van Beveren: gestion des œuvres et opérateurs néerlandophones

Le Service de la répartition

Répartition individuelle des droits aux auteurs – partage inter-social – contrôle et amélioration des barèmes de répartition

Florence Peters

Le Service informatique

Soutien logistique informatique Internet – développement et gestion des logiciels et base de données internes

Toufik Eddouks: responsable IT

Erik Steenhouwer: IT

Le Service de la communication

Élaboration et mise en œuvre de la communication extérieure – établissement des supports rédactionnels - contacts presse – newsletter électronique - BdA

Anita Van Belle : responsable

Célyne van Corven : communication web

L'accueil et le Service de dépôts des œuvres

Annelies De Vos

Le Service de la promotion du répertoire - Bela

Maud Joiret

Chargée de mission auprès du Délégué général

Morgane Batoz-Herges : prospective et développement / coordination des activités du PILEn, coordination des projets Maison des Auteurs et Maison européenne des auteurs

Le Service des ressources humaines

Josette Nisot : responsable

Charlotte Rottiers : gestionnaire

Contacts

BELGIQUE :

Maison des Auteurs
Rue du Prince Royal 87
1050 Bruxelles
+32 (0)2 551 03 20
www.scam.be
info@scam.be

FRANCE :

5, avenue Vélasquez
75008 Paris
+33 1 56 69 58 58
www.scam.fr

CANADA :

Bureau 202
4446 Bd Saint-Laurent
Montréal (Québec)
H2W 1Z5
www.scam.ca

MAISON DES AUTEURS ASBL:

Rue du Prince Royal 87
1050 Bruxelles
+32 (0)2 551 03 20

BELA

infos@bela.be
www.bela.be

PILEn

Partenariat Interprofessionnel du Livre et de l'Édition Numérique
pilen@futursdulivre.be
www.futursdulivre.be